

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/152

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture
	En exercice :	35
02/10/2024	Présents	31
	Représentés :	4
	Votants :	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DEUX OCTOBRE, A VINGT HEURES SIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 26 septembre 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, M. LE FUR Corentin, Mme ESTRADÉ Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin
M. LOUVRADOUX Francis ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard
M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel
Mme AMADOU Aïcha ayant donnée pouvoir à Mme ROINÉ Corinne

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20241002-DEL2024-152-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2024



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2024

DELIBERATION N° 2024/152

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Marie-José BEAULANDE, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3 et R. 2313-8 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1 ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU le décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

VU le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

VU le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

VU le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique ;

VU le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;

VU la délibération n° 2023/190 du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 portant mise à jour de la liste des emplois permanents de catégorie A ;

VU la délibération n° 2023/191 du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 portant mise à jour de la liste des emplois permanents de catégorie B ;

VU la délibération n° 2024/084 du Conseil Municipal du 03 juillet 2024 portant dernière modification des effectifs de la Ville ;

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité de soutenir le déroulement de carrière de ses agents ;

CONSIDÉRANT les divers mouvements de personnel (mobilités internes, départs, recrutements, réussite aux concours et examens professionnels...) intervenus et à venir au sein de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le tableau des effectifs actuel ne répond plus aux besoins de la collectivité et qu'il nécessite d'être ajusté ;

Après avis des Commissions n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du 19 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

📄 **ARTICLE 1 : MODIFIE** par substitution treize (13) postes au tableau des effectifs :

Filière administrative :

Grades créés	Emplois concernés	Grades supprimés	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Attaché territorial	Chargé(e) de projet et d'aménagement foncier	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	Date de notification de la délibération
Attaché territorial	Manager/euse de commerces	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	TC	Date de notification de la délibération

Filière animation :

Grade créé	Emploi concerné	Grade supprimé	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint d'animation	Animateur/trice famille	Animateur	1	TC	Date de notification de la délibération

Filière médico-sociale :

Grades créés	Emplois concernés	Grades supprimés	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} Classe	ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} Classe	1	TC	Date de notification de la délibération
Auxiliaire de puériculture de classe normale	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	TC	Date de notification de la délibération
Agent social	Auxiliaire de puériculture	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	TC	Date de notification de la délibération
Agent social	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	TC	Date de notification de la délibération

Filière technique :

Grade créé	Emploi concerné	Grade supprimé	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint technique	A.S.V.P.	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	Date de notification de la délibération

Filière culturelle :

Grades créés	Emplois concernés	Grades supprimés	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Assistant de conservation du patrimoine	Assistante archives et documentation	Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	TC	Date de notification de la délibération
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (9h30)	Professeur d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (8h00)	1	TNC	Date de notification de la délibération
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (12h00)	Professeur d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (9h00)	1	TNC	Date de notification de la délibération
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (9h00)	Professeur d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (07h30)	1	TNC	Date de notification de la délibération
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (17h)	Professeur d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (15h30)	1	TNC	Date de notification de la délibération

➡ **ARTICLE 2 : PREND ACTE** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

**Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué
au Développement Durable,**



Quentin DUFOUR

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**



Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ **Valérie POULIQUEN**
Cheffe Secrétariat Général

☐ **Arnaud AGNONA**
Directeur DAGAJ

☐ **Karima BENTOUT**
DGA Ressources

☐ **Lilian SÉNÉCHAL**
Directeur Général des Services

